



FORMULAIRE VIGNETTE DE STATIONNEMENT RESIDENTIEL EN ZONE BLEUE

MODALITES :

- La vignette est délivrée gratuitement par le service « Prévention-Médiation-Tranquillité » pour les résidents et les professionnels, dans la limite de 2 vignettes
- La vignette permet à son bénéficiaire un stationnement illimité dans la zone bleue en toute gratuité
- La vignette a une durée de validité de deux ans. Son renouvellement est à l'initiative de l'utilisateur
- La vignette doit être apposée sur le côté droit du pare-brise de façon à être visible de l'extérieur et permettre le contrôle par les agents de surveillance de la voie publique

Les véhicules d'autopartage (Bleucub, Citiz,...) et les véhicules affichant la carte européenne de stationnement ou la carte mobilité inclusion (délivrée par la MDPH) sont dispensés de vignette de stationnement résidentiel en zone bleue

DEMANDEURS RESIDENTS :

NOM

PRENOM

ADRESSE

N° TELEPHONE

COURRIEL

Véhicule n°1 :

MARQUE ET MODELE

N° IMMATRICULATION

Véhicule n°2 :

MARQUE ET MODELE

N° IMMATRICULATION

DEMANDEURS PROFESSIONNELS :

NOM DE L'ENTREPRISE

ADRESSE

N° TELEPHONE

COURRIEL

JUSTIFICATIFS A FOURNIR :

Le dossier complet est à déposer à l'accueil de la mairie de Bègles (n°77 rue Calixte Camelle). Il vous sera délivré sur place le ou les vignettes résidentielles correspondantes (« résident » ou « professionnel »).

Merci de vous présenter à l'accueil de la Mairie de Bègles, muni de votre pièce d'identité (carte d'identité, passeport ou permis de conduire) et des justificatifs suivants :

Pour les résidents :

- Formulaire « vignette de stationnement résidentiel en zone bleue » dûment rempli
- Copie d'un justificatif de domicile daté de moins de 3 mois (facture d'eau, de gaz, d'électricité) ou de votre dernière taxe d'habitation
- Original du certificat d'immatriculation (carte grise) du véhicule au même nom et adresse du demandeur
- S'il s'agit d'un véhicule de société merci de joindre une attestation originale de l'employeur de moins d'un mois

Pour les professionnels (commerçants, artisans, entreprises, ...) :

- Formulaire « vignette de stationnement résidentiel en zone bleue » dûment rempli
- Copie du justificatif d'activité (Kbis faisant mention de la qualité de commerçant, d'artisan et de la domiciliation sur la commune de Bègles)

REMARQUES PARTICULIERES :

.....
.....
.....

SIGNATURE :

Le soussigné certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements indiqués ci-dessous, avoir pris connaissance des conditions du stationnement résidentiel en zone bleue et s'engage à restituer le ou les macarons qui lui auront été délivrés en cas de déménagement hors de la zone concernée, ainsi qu'en cas de changement de véhicule.

Date et signature :